

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une rive gauche du lac favorisant la promenade et la pratique du sport, de nuit comme de jour».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du
5 novembre 2008, dans le rapport M-635 A)

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier un éclairage adéquat sur le parcours de la rive gauche du lac partant du Jardin anglais jusqu'à Genève-Plage;
- de prendre contact avec la commune de Cologny et le Canton de Genève afin de s'assurer qu'un tel éclairage puisse être aménagé sur le parcours partant de Genève-Plage jusqu'à la montée de Vérenaz;
- de veiller à un choix de matériel d'éclairage respectant l'environnement.